



Approbation des plans de constructions militaires concernant la Base aérienne de Payerne (VD); Assainissement Halle 1 et installation de panneaux photovoltaïques

du 8 juillet 2016

Se basant sur la demande d'armasuisse Immobilier, Management de projets de construction Ouest du 10 septembre 2015, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé les travaux d'assainissement de la Halle 1, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Base aérienne de Payerne (VD), sous certaines charges.

Notification

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse www.ddps.ch/approbationsdesplans; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, CP, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

26 juillet 2016

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS **510.10**).